

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Etablissements dangereux, insalubres et incommodes

Demande de permis d'exploitation.

Nom de la firme : ORTMANS, Frédéric

Localité: Blec minier de Kineni par Ruhengeri

Nature de l'établissement : Exploitations et recherches minières.

Emplacement: Kinoni (territeire de Ruhengeri)

Objet de l'exploitation: Production de cassitérite.

Appareils, machines et procédés à mettre en oeuvre :

Petit eutillage manuel.

Les travaux en souterrain sont effectués au meyen d'outils manuels et les explosifs amercés au meyen de detes ordinaires et de mèches Bickford.

Quantités approximatives de produits à fabriquer ou à emmagasiner :

Emmagasinnage d'environ une tenne de cassitérite mensuellement et de quelques caisses de dynamite.

Mesures qui seront prises pour sauvegarder la sécurité publique, l'hygiène et la sûreté des travailleurs ;

Teutes mesures prévues par le décret minier.

Kineni

____, le 29 avril

1953

Le Chef d'Entreprise,

RESERVÉ A L'ADMINISTRATION :

REÇU LE: 20. Y. T)

L'Administrateur de Territoire

A IV

Territoire du Ruanda-Urundi

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Etablissements dangereux, insalubres et incommodes

Demande de permis d'exploitation.

Nom de la firme : ORTMANS, Frédéric

Localité: Bloc minier de Kinoni par Ruhengeri

Nature de l'établissement : expleitations et recherches minières

Emplacement: Kinoni (territoire de Ruhengeri)

Objet de l'exploitation: production de cassitérite

Appareils, machines et procédés à mettre en oeuvre :

Petit eutillage manuel

Les travaux en seuterrain sent effectués au meyen d'eutils manuels et les explesifs amercés au meyen de detes ordinaires et de mèches Bickford.

Quantités approximatives de produits à fabriquer ou à emmagasiner:

Enmagasinnage d'environ une tonne de cassitérite mensuellement et de quelques caisses de dynamite

Mesures qui seront prises pour sauvegarder la sécurité publique, l'livgiène et la sûreté des travailleurs ;

Toutes mesures prévues par le décret minier.

Kineri, le 29 avril 1953

Le Chef d'Entreprise,

RESERVÉ A L'ADMINISTRATION:

REÇU LE:

30/4/53

L'Administrateur de Territoire .

· Lhin